

DELIBERATION DL-2024-42

Date de la convocation: 27/09/2024

Nb Conseillers afférents au CM: 15 Nb Conseillers en exercice: 14 Nb Conseillers présents : 12 Nb Conseillers représentés : 1 Ouorum · 8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 octobre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS: M. ANTONI Francis, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS: M. MAZZONI Pierre-Ange.

REPRESENTES: M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude.

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Attribution du marché - Réhabilitation du système d'assainissement de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil

Une consultation a été passée par la collectivité concernant la réhabilitation du système d'assainissement communal sous la forme d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 04/10/2024, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT N°1 : RESEAUX	DPSM	595 838,00 €
LOT N°2 : POSTE DE REFOULEMENT	Lot déclaré infructueux : Absence d'offre	
	Procédure classée sans suite dans l'intérêt général	
LOT N°3 : STEP 1000 EH	Motif d'intérêt général : Des modifications substantielles doivent être apportées au cahier des charges car le projet doit être revu.	

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré

Pour : 13 Contre: Abstentions:

- DECIDE de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre de la consultation relative à la réhabilitation du système d'assainissement communal. Le Maire
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent marché.

POUR COPIE CONFORME

M. Claude FLORI

LE MAIRE Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURUSMONS ÉETPAN QUES DES SUS térieur Au registre sont les signatures 02B-212001721-20241004-DL-2024-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024 Publication: 08/10/2024